

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 28 avril 2026

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. François DESPREZ, M. Paul BAERT, M. Bruno CHACORNAC, Mme Maria DA SILVA MARTINS (arrivée à 18h45), Mme Céline SINIARSKI, Mme Élodie DELATRE, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Lisa CELIER-DESPREZ (arrivée à 18h41), M. Dominique LA GANGA, Mme Julie DELTOUR (arrivée à 18h45), M. Guillaume DEPUYDT (arrivée à 19h18), Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Bernard GUELTON, Mme Sophie BOULNOIS, M. Franck MOERMAN

Date de la convocation
23 avril 2026

Transmission en Préfecture
30 avril 2026

Date de publication
30 avril 2026

Procurations :

M. Alexandre BOUVRY à M. Bruno CHACORNAC
Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°30/2026	[DIVERS] Autorisation de prêt de la salle des fêtes du 9 mai à l'association Bourghelles en fête.
---	--

La commune de Cappelle-en-Pévèle souhaite soutenir les activités associatives locales en facilitant l'accès à ses équipements publics.

Dans ce cadre, l'association Bourghelles en fête, représentée par Marion CUVELIER, présidente, dont le siège est situé au 9 rue Clémenceau 59830 Bourghelles a sollicité le prêt de la salle des fêtes du 9 mai 2026 pour y organiser une manifestation en partenariat avec la commune.

Conformément aux règles en vigueur et aux délibérations antérieures, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de prêt avec cette association, précisant les conditions d'utilisation de la salle, notamment l'obligation de restitution

des locaux en état de propreté, la mise en place d'un service de sécurité et l'application d'un tarif préférentiel de 150 €.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2144-3 relatifs aux compétences du maire en matière de gestion des biens communaux ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Cappelle-en-Pévèle en date du 7 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association Bourghelles en fête visant à utiliser la salle des fêtes du 9 mai pour une manifestation en collaboration avec la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de formaliser les conditions d'utilisation et de tarif dans une convention ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal de soutenir les initiatives associatives tout en garantissant une gestion équitable des équipements publics ;

CONSIDÉRANT la volonté d'appliquer un tarif préférentiel de 150 € pour cette manifestation, en raison de son caractère culturel et du partenarial avec la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de prêt de la salle des fêtes du 9 mai avec l'association Bourghelles en fête.

Article 2 : Le prêt de salle sera effectif dans les conditions suivantes :

Un état des lieux d'entrée et de sortie seront réalisés avec un représentant de l'association en présence d'un agent.

L'association pourra mettre en place la salle dès le samedi 9 au matin.

La salle devra être restituée dans un état de propreté identique à celui de sa prise en charge ;

Un tarif de 150 € sera appliqué pour cette manifestation.

La sécurité de cette manifestation est à la charge de l'association Bourghelles en fête, qui s'engage également à ouvrir au public la salle à partir de 18h30 et à clôturer son évènement à 23h30.

Article 3 : La présente délibération sera exécutoire après transmission au représentant de l'État et affichage en mairie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 059-215901299-20260428-30042026_D30BP-DE